



Paris, 8 octobre 2019

Prévention des Déchets : un impact sur les coûts ?

Rencontres techniques de l'ORDIF :
Combien coutent nos déchets?



Réduire

Réduire la production de déchets en amont et celle prise en charge par le SPPGD



Recycler

Améliorer le taux de valorisation des déchets collectés

À un coût **maitrisé** tout en proposant un **service de qualité pour tous**



...en faveur de l'**incitation** à la réduction et à l'amélioration de la valorisation des déchets :

« fiscalité
environnementale »



Hausse de la TGAP

Possible **basculement**
dans la « **compétition** » entre
flux de déchets :



Omr versus **biodéchets**



Prévention versus **Gestion des
déchets**



?

Mais des **contraintes** budgétaires fortes pour engager un accompagnement au changement sur le **long terme** :

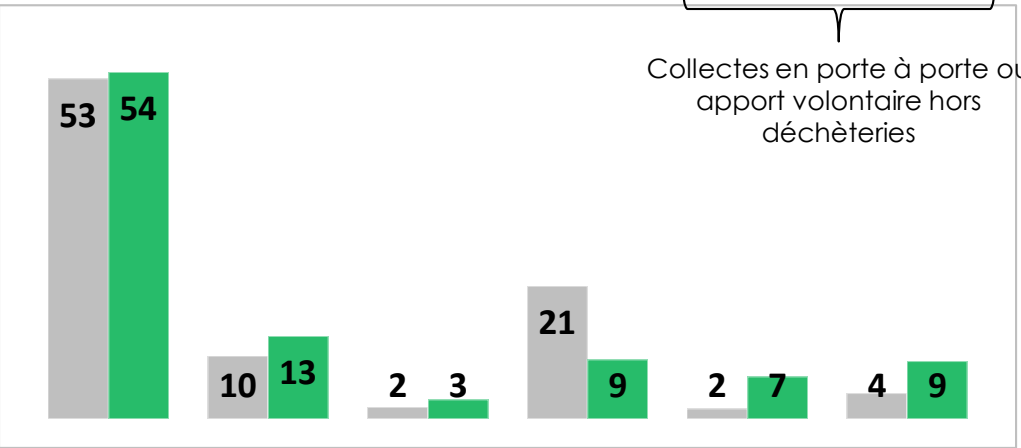
Limitation des
dépenses de
fonctionnement

Limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à **1,2%/an** sur la période 2018/2020 pour 320 collectivités

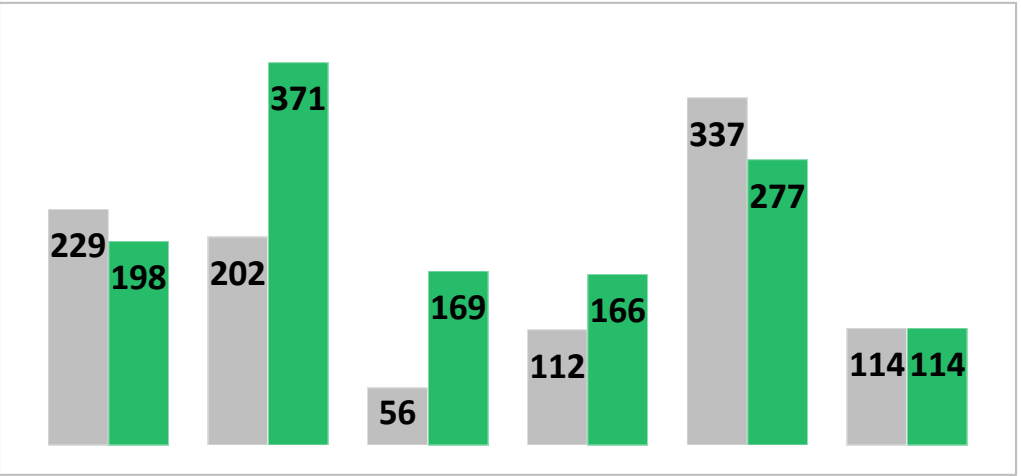
Moins d'engagement dans les **programmes locaux de prévention** avec la fin des dispositifs d'aides systématiques



COÛTS AIDES en €/HABITANT



COÛTS AIDES en €/TONNE



L'analyse de la matrice permet de :

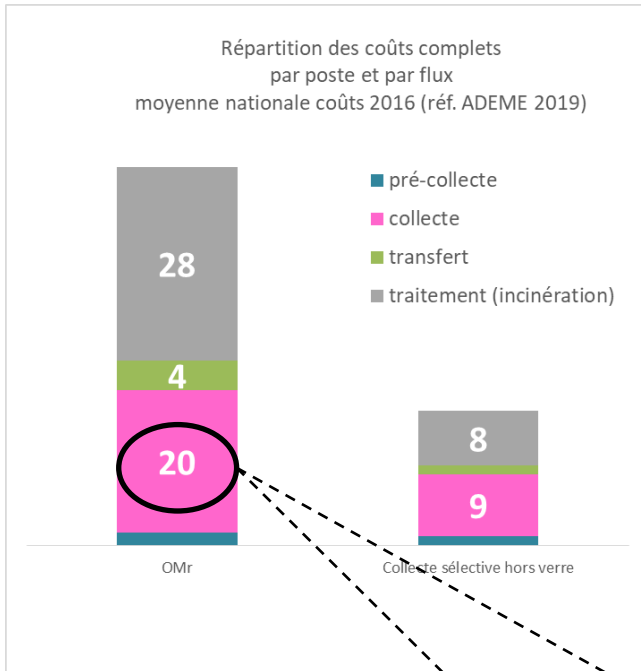
- 1. **Situer** le poids de chaque service dans le budget du SPPGD.
- 2. **Se comparer** avec des collectivités de profil proche.
- 3. **Déduire** des premières pistes d'évolution du service.



Mais ne permet pas de connaître l'impact sur **les coûts de la réduction ou du transfert** d'un flux de déchets vers l'autre...



Légende :
moyenne nationale coûts aidés en 2016 (réf. ADEME 2019)
Coûts aidés d'une collectivité fictive (sur la base des observations ORDIF)



IMPACTS sur la COLLECTE



Cas d'une collecte en régie :

Possible économie sur la refonte des tournées de collecte à terme, si la réduction des quantités collectées est conséquente.

Sinon **négligeable**.

Cas d'une collecte en prestation externalisée :

- Si la rémunération du prestataire est **forfaitaire** :

→ 0

- Si la rémunération du prestataire est **variable à 100%** (coût à la tonne uniquement) :

→ 20 X 1% = - 0,20 €/hab

- Si la rémunération est **mixte**, avec une part variable à hauteur de **30%** :

→ 20 X 1% X 30% = - 0,06 €/hab

Impact négligeable à plutôt favorable sur le poste collecte



IMPACTS sur la PRE COLLECTE



Possible surcoût pour des changements de dotation.

Sinon **négligeable**.



IMPACTS sur le TRANSFERT / TRAITEMENT

Cas du traitement en régie :

Augmentation des coûts unitaires /tonne à prévoir (charges fixes), donc le coût évité par une réduction de déchets n'est pas proportionnelle au coût par tonne. Selon possibilité d'accepter des tonnages extérieur, **gain possible.**

Cas d'un cout de traitement facturé à la tonne :

En fonction des coûts par tonne (si 100% part variable) :

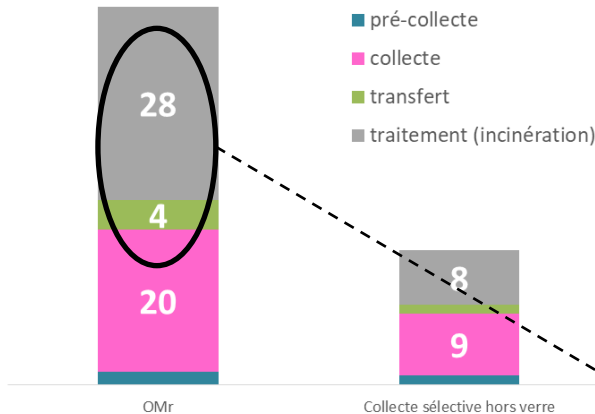
$$\rightarrow 32 \times 1\% = - 0,32 \text{ €/hab}$$

Cas de l'adhésion à syndicat de traitement :

Le barème ne reflète pas toujours le coût réel par tonne par soucis d'incitativité à réduire et/ou mieux trier.

Cas d'un barème incitatif à la réduction :
le **coût économisé peut dépasser le coût réel du traitement de la tonne évitée**

Répartition des coûts complets par poste et par flux
moyenne nationale coûts 2016 (réf. ADEME 2019)



Impact toujours favorable mais variable selon la gouvernance de la compétence « traitement »





Exemple ci-dessous des impacts en €/habitant par an sur le coût du SPPGD pour une réduction de **- 1% d'OMr** :



0

> 0

0,06

0,32

0,20

> 0,32

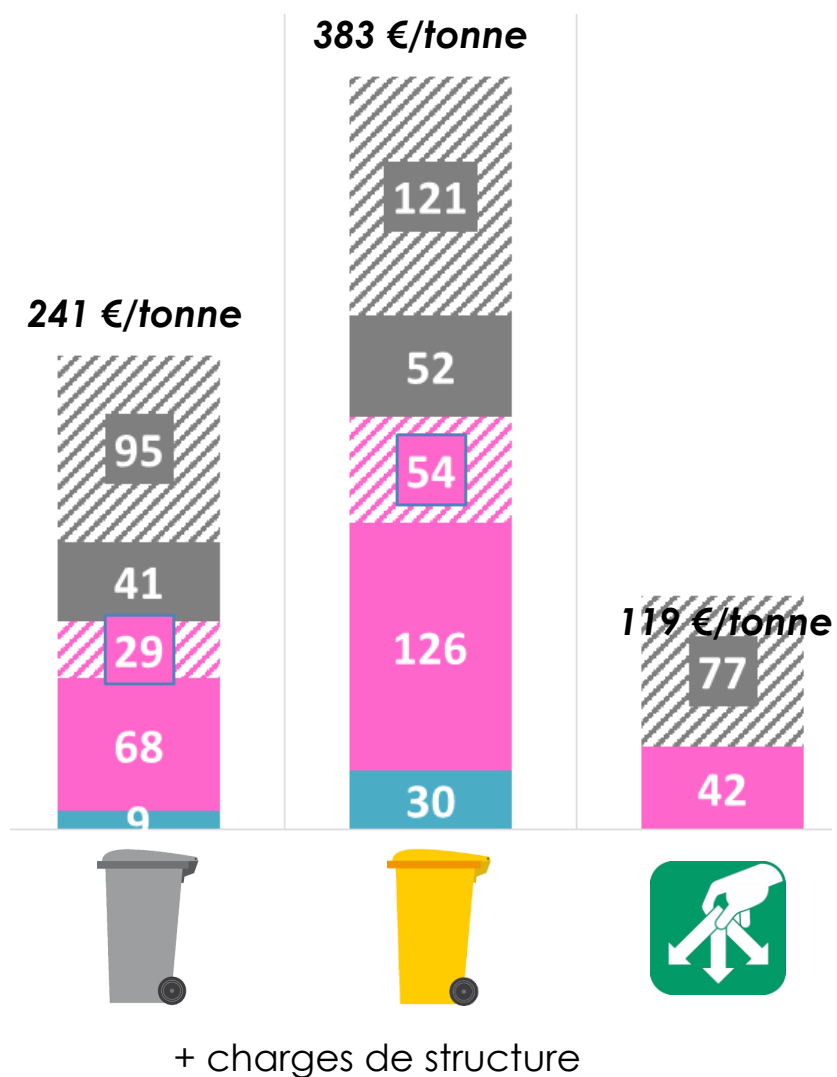





Impact négligeable à plutôt favorable

Impact toujours favorable






Pour **- 1% d'OMr**,
 gain sur le budget SPPGD
de 0 à >0,52 €/habitant par an
 selon le mode de gestion
 et l'organisation du service
sur la base des coûts moyens nationaux en 2016

Répartition des coûts complets en **€/tonne** et par flux
 Référentiel ADEME 2019, coûts complets de 2016
 Avec des **hypothèses** sur les parts fixes et variables

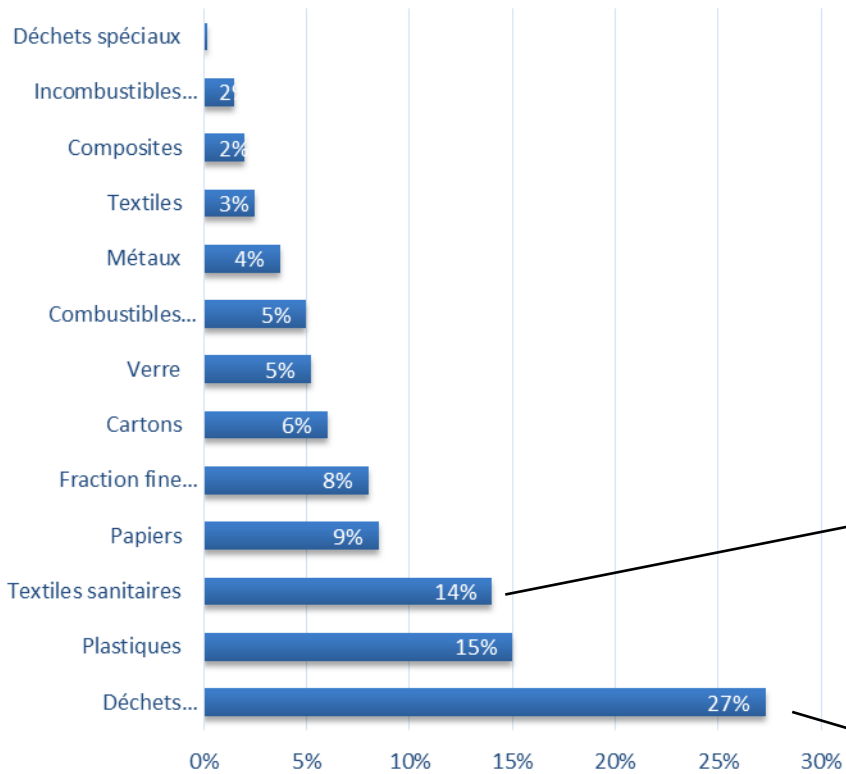


 1 tonne évitée = gain de **124** €/tonne
 1 tonne évitée = gain de **175** €/tonne
 1 tonne évitée = gain de **77** €/tonne

Légende :

- Traitement + Transfert part variable = 70% 
- Collecte part variable = 30% 
- Pré-collecte part variable = 0% 
- Part fixe 
- Part variable 

MODECOM OMr national 2017



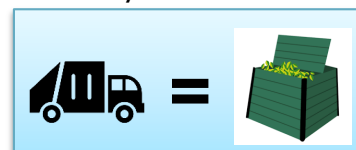
Un exemple avec les textiles sanitaires

Un exemple avec le compostage collectif



détail action **Compostage collectif** (1/3)

Population concernée	Quantité de déchets évités	Coût de l'accompagnement
<p>15 foyers soit 38 habitants</p>	<p>Restes alimentaires détournés de la collecte en porte à porte : Soit ~ 1 tonne/an</p> <p>Petits déchets végétaux : 0,3 t/an</p>	<p>15 bioseaux 4 composteurs grand volume Panneaux d'affichage + brochures/guides 6 réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 réunion de sensibilisation ✓ 1 réunion de lancement ✓ 4 réunions de suivi <p>→ Cout des dépenses ci-dessus (amorties sur 7 ans) : 160 €/an</p> <p>→ Gain sur le SPPGD : 160 €/an</p>
	<p>Hypothèses : Ratio évitement : 25 kg /habitant qui composte par an 38 habitants X 25 kg/an = 950 kg/an</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses liées au déploiement du compostage, amorties sur 7 ans (7 réunions au total à 100 €/heure chacune) = 160 €/an • Économie sur le budget SPPGD : 124 €/tonne (part variable des OMr) X 1,3 tonnes = 160 €/an



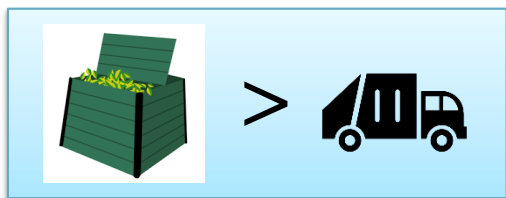
Cas où le « retour sur investissement » des actions de prévention peut être favorable (économiquement)



détail action **Compostage collectif** (2/3)

Dans la description de la situation de la diapositive précédente, si une réunion est ajoutée, le bilan s'inverse : la gestion des déchets évités devient moins onéreuse qu'un accompagnement au compostage partagé.

→ La compétition prévention / gestion des déchets **s'inverse** :

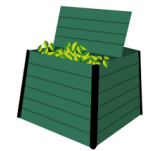


Risque d'inversement de la « compétition » entre prévention et gestion des déchets selon les actions de prévention et les moyens à mobiliser



Cas de « dépassement » :

- **Moins de foyers** qui participent
- Plus de temps nécessaire à la **mobilisation** du site :
identification du site pertinent avec le bailleur/syndicat de copropriété + des réunions plus nombreuses de suivi
- Des moyens humains rémunérés pour la **surveillance des apports** (créneaux horaires d'accès aux composteurs) les premiers temps du démarrage
- Apport de broyat...



détail action **Compostage collectif** (3/3)

Illustration questionnaire / **tri à la source** :

Ex : **400 €/tonne détournée**
et/ou **évitée** par an

Dépenses à engager pour une opération de sensibilisation à la lutte contre le **gaspillage alimentaire** et au **compostage collectif** sur un site d'habitat vertical qui nécessite des moyens importants

0 €/an

Dépenses engagées pour une opération

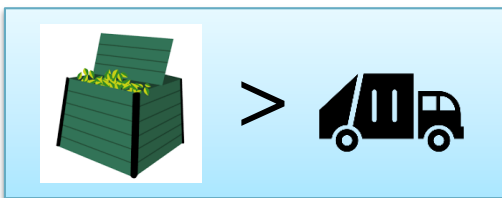
+ possibilité d'intégrer le gain sur le pouvoir d'achat :



Gain de 400€/an pour une famille de 4 personnes

Coût de collecte et traitement de biodéchets sur le même immeuble

Ex : **350 €/tonne collectée**
par an



Mise en évidence de l'**intérêt économique** d'une collecte séparative des biodéchets selon la difficulté d'engager un site dans des actions de prévention ou gestion de proximité



détail action **Textiles sanitaires** (1/2)

Une COLTER de 200 000 hab
avec un ratio d'OMr de 287 kg/hab par an
→ Gisement OMr = 40 kg/hab par an
soit **~ 8 000 tonnes**

LANGES LAVABLES

- Hypothèse de participation :

	Objectif 2022	Tonnage évité
Famille	30 foyers	13
Assistants maternelle	20 assistantes avec chacune 3 enfants 40 semaines/an	8
Crèches	5 sites de 30 enfants	21
EPAHD	1 site avec 15 patients	6



~ 50 tonnes évitées

AUTRES ACTIONS

- Actions :

- Promotion du quotidien sans textiles sanitaires jetables (serviettes de tables, chiffons,...)
- Opération spécifique sur les protections féminines
- Des familles et sites témoins, avec mise en évidence du gain sur le pouvoir d'achat

- Hypothèse de participation :

- Réduction de **2%** du gisement



~ 150 tonnes évitées

détail action **Textiles sanitaires** (2/2)**LANGES
LAVABLES**

+

**AUTRES
ACTIONS**~ **200 tonnes**
évitéesGains potentiels de :

- Sur le poste **SPPGD** : 200 tonnes X 124 €/tonne (part variable du flux OMr) = **25 000 €/an** (soit 0,03 €/hab par an)
- Sur le **budget consommation des familles** :
Gain par rapport à l'utilisation de textiles d'une durée de vie plus longue
~ 2 000 €/femme au cours d'une vie pour les protections hygiénique
- Sur les **charges de fonctionnement des collectivités**



Intégrer des **durées d'amortissement**
(temps au bout duquel il faut relancer une campagne
de communication pour maintenir les effets sur les
pratiques attendues)
afin de mesurer les impacts économiques à **longs termes**
et prévoir les dépenses sur le poste prévention.

La réduction de la production des déchets a des impacts économiques positifs qui dépassent le seul coût du SPPGD

Exemple du gain de pouvoir d'achat possible pour les particuliers

Gain de pouvoir d'achat

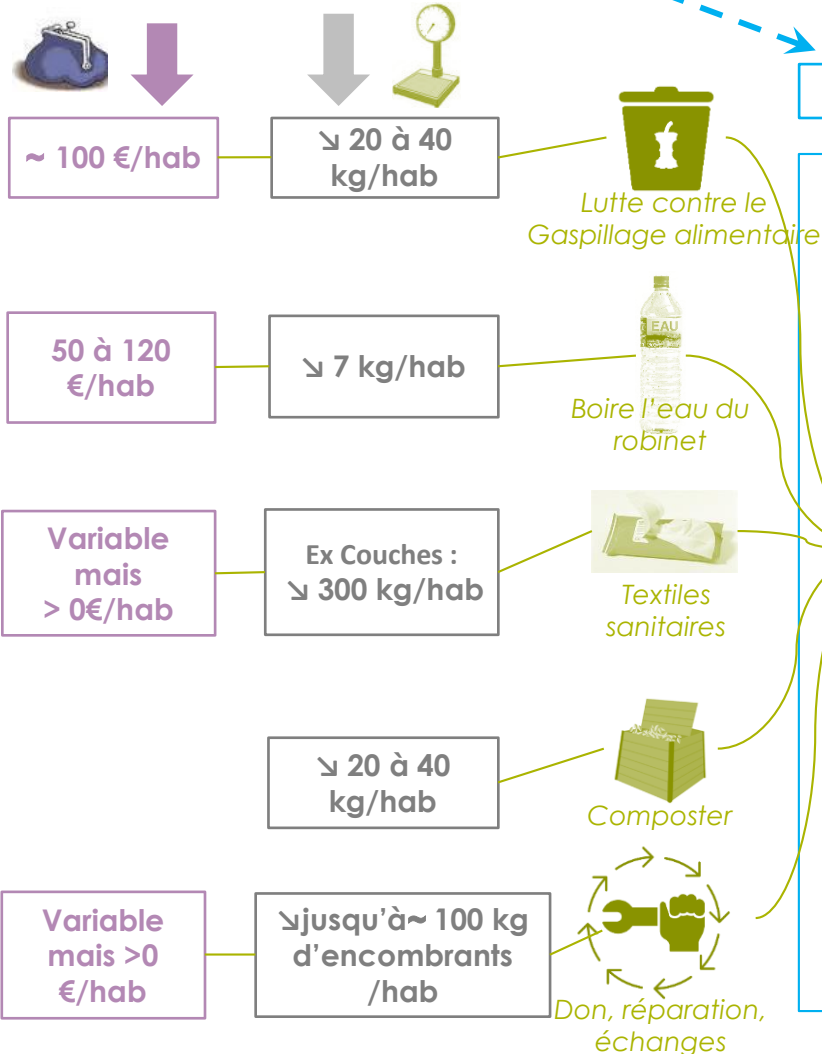
↘ charges de fonctionnement des établissements

↘ tonnages de déchets collectés par le service public
→ favorise la maîtrise des coûts



Service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Coût du service ~ 93 €/hab



Sensibilisation



PREVENTION DES DECHETS

~ 0,5 €/hab

Gestion des déchets

Charges fixes + com

~ 9 €/hab

PRE COLLECTE

~ 4 €/hab

COLLECTE

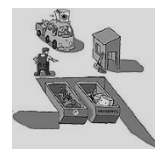
~ 33 €/hab

DECHETERIE (Haut + bas quai)

~ 24 €/hab

TRANSFERT / TRAITEMENT

~ 23 €/hab
soutiens et ventes de matériaux déduits



L'impact de la réduction des déchets sur le coût du service est **variable selon l'organisation du service.**

Intégrer le **gain sur le pouvoir d'achat** permet de renforcer l'intérêt économique du changement de certaines pratiques.

Les intérêts de l'étude des impacts de la prévention des déchets sur les coûts du SPPGD

- **Dimensionner** et **prioriser** les actions de prévention
- **Argumenter**, convaincre les élus et services de l'intérêt de déployer des actions de prévention
- Dans le cadre d'une approche territoriale de la **gestion de la matière organique**
- En amont de l'élaboration d'un **contrat performantiel**, pour :
 - Fixer des indicateurs et objectifs
 - Faciliter l'estimation d'éventuelles parts de rémunération variable des prestataires